Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D16_01_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| SESSION ORDINAIRE | Séance du 05 mars 2026 | Délibération N° 16-01-2026 |
|---|---|---|

Date de convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :12

Votants : 16

Objet :

**Subvention d'investissement – Association des Amis de la Chapelle de Sainte-Barbe**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Éric PROSPER, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LOUESDON Laetitia, Mme Annie PINARD, Mme Delphine SOSON, M. Olivier LE LAMER, Mme Elisabeth SECHET.

Absents excusés : Mme Karine LE GLAUNEC ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Laurence LEPINE ayant donné pouvoir à M. Philippe KERZERHO, M. Hadrien REYRE ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, M. Jean-Marie MONDOT.

Mme Elisabeth SECHET est désigné secrétaire de séance

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la restauration de la chapelle Sainte-Barbe doit être envisagée et que l'établissement d'un diagnostic sanitaire de la chapelle s'avère nécessaire afin de réaliser un état des lieux complet : drainage, charpente, structure … et ce, afin de chiffrer le coût des travaux.

L'architecte du Patrimoine - SCP FOREST - DEBARRE – Architectes, est intervenu pour établir une note méthodologique et une proposition d'honoraires concernant l'établissement d'un diagnostic sanitaire de la chapelle Sainte Barbe. Ce diagnostic s'élève à 16 100,00€ TTC.

Madame le Maire a rencontré les membres de l'Association des Amis de la Chapelle de Sainte-Barbe, le 20 février 2026, afin de convenir ensemble de la prise en charge des honoraires de l'architecte. Il est proposé de mettre en place une convention de subvention d'investissement entre la Commune et les différents acteurs.

L'Association des Amis de la Chapelle de Sainte-Barbe propose une participation à hauteur de 25% soit la somme de 4 025,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Approuve la subvention d'investissement pour un montant de 4 025,00 € TTC à régler par l'association « Les Amis de la Chapelle Sainte-Barbe » au bénéfice de la Commune, au budget Commune (10500) au titre de l'exercice 2026 ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D16_01_2026-DE

Autorise Le Maire à signer les conventions de subvention d'investissement entre la Commune et les différents opérateurs.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 06 mars 2026,

Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF

MAIRIE DE PLOUHARNEL
56340 (MORBIHAN)